

PARIS XIX

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000

Siège Social : 191 Boulevard Macdonald

75019 PARIS

809 976 558 R.C.S PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

BILAN

Pour copie certifiée conforme

David THIBAUT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 191 boulevard Macdonald 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 8 0 9 9 7 6 5 5 8 0 0 0 1 9		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/03/2023					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	74 847	AC	74 847	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	101 790	AG	99 060	2 730
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	4 947 214	AQ	1 887 299	3 059 914
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	863 813	AS	574 938	288 874
		Autres immobilisations corporelles	AT	855 636	AU	420 658	434 978
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	157 789	BE		157 789
		Prêts	BF	7 654	BG		7 654
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	7 008 746	BK	3 056 804	3 951 941	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	815 018	BU		815 018
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	35 387	BY		35 387
		Autres créances (3)	BZ	1 636 998	CA		1 636 998
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF	374 963	CG		374 963
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	441 359	CI		441 359
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	3 303 726	CK		3 303 726	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 312 472	1A	3 056 804	7 255 668	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	2 369	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS PARIS XIX		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000.....)		DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(4 521 412)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	44 328	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	(4 437 083)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 650 333	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	2 159 395	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 279 846	
	Dettes fiscales et sociales		DY	482 274	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	34 847	
	Autres dettes		EA	86 053	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	11 692 751		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	7 255 668		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 829 224	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 302 905		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



PARIS XIX

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : 191 Boulevard Macdonald
75019 PARIS

809 976 558 R.C.S PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

COMPTE DE RESULTAT

Pour copie certifiée conforme

David THIBAUT



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS XIX						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	22 392 394	FB		FC	22 392 394	
	Production vendue { biens * services *	FD	954 793	FE		FF	954 793	
		FG	654 174	FH		FI	654 174	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 001 362	FK		FL	24 001 362	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 156	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	99 339	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 824	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	24 114 683
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	18 079 746	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(88 580)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	83 231	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 601 796	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	139 348	
	Salaires et traitements*					FY	1 382 421	
	Charges sociales (10)					FZ	402 442	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	403 495
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	18 577
	Autres charges (12)					GF	24 022 480	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	92 202	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	89	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	89	
	Total des produits financiers (V)					GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	134 221	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	134 221	
	Total des charges financières (VI)					GV	(134 132)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(41 929)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	63 256	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	63 256	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 771	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 771	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	52 484	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(33 774)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 178 028	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	24 133 699	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	44 328	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	8 256
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	24 390	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	11 598	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	99 339	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	995		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		10 771		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			55 000	
Produits sur exercices antérieurs			8 256	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
Remboursement sinistre 2019			8 256	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PARIS XIX

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : 191 Boulevard Macdonald
75019 PARIS

809 976 558 R.C.S PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

ANNEXE

Pour copie certifiée conforme

David THIBAUT





Règles et méthodes comptables

SAS PARIS XIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 7 255 668 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 44 329 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an à 3 ans
- * Agencements des constructions : 18 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 12 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,62 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : Table INSEE TG 05

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	74 847		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	101 790		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	4 947 214		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	863 813		KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	747 970		KW		KX	7 340		
	Matériel de transport*			KY			KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	100 326		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *			LE			LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK			LL		LM		
	TOTAL III				LN	6 659 324		LO		LP	7 340	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T	
		Autres participations				8U			8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP	143 245		IR		IS	14 544		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	10 031		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	153 276		LR		LS	14 544		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 989 239		ØH		ØJ	21 884		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	74 847	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	101 790	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	4 947 214	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	863 813	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	755 310	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	100 326	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY		NG		NH	6 666 664	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	157 789	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2 376	2F	7 654	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	2 376	NK	165 443	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	2 376	ØL	7 008 746	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2023
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2023

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : **SAS PARIS XIX**

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	74 847	EL		EM		EN	74 847		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	98 060	PF	1 000	PG		PH	99 060		
TOTAL I		RK	172 907	RM	1 000	RN		RO	173 907		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	1 615 372	PW	271 926	PX		PY	1 887 299		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	503 182	QA	71 756	QB		QC	574 938		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	281 849	QE	51 178	QF		QG	333 027		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	79 996	QM	7 634	QN		QO	87 630		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	2 480 401	QV	402 495	QW		QX	2 882 896		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 653 308	ØP	403 495	ØQ		ØR	3 056 804		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S3	S4				
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PARIS XIX</u>								Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE		UF						
	– financières	UG		UH						
	– exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS XIX				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	7 654	UR	2 369	US	5 285				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	775		775						
	Autres créances clients	UX	34 611		34 611						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	600		600						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	157		157						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	209 998		209 998					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	33 774		33 774						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 392 467		1 392 467						
	Charges constatées d'avance	VS	441 359		441 359						
	TOTAUX		VT	2 121 399	VU	2 116 114	VV	5 285			
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	2 376					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 302 905		1 302 905						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 347 428		483 901		1 684 892		1 178 633		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 279 846		4 279 846						
Personnel et comptes rattachés		8C	150 322		150 322						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	155 886		155 886						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 878		81 878						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	94 186		94 186						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	34 847		34 847						
Groupe et associés (2)		VI	2 159 395		2 159 395						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	86 053		86 053						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	11 692 751	VZ	8 829 224		1 684 892		1 178 633		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	439 206	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



PARIS XIX

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros

191, Boulevard Macdonald
75019 PARIS

809 976 558 R.C.S. Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2023**

SAS PARIS XIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2023

A l'Assemblée Générale des associés de la **SAS Paris XIX**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS Paris XIX** relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clamart, le 13 septembre 2023



Le Commissaire aux Comptes
Thierry CURNIS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2023	Net 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	74 848	74 848		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	101 791	99 060	2 731	3 731
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 947 214	1 887 300	3 059 915	3 331 842
Installations techniques, matériel et outillage industriels	863 813	574 939	288 875	360 631
Autres immobilisations corporelles	855 637	420 658	434 978	486 451
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	157 789		157 789	143 245
Prêts	7 655		7 655	10 032
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 008 746	3 056 804	3 951 942	4 335 930
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	815 018		815 018	726 438
Avances et acomptes versés sur commandes				15 499
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	35 387		35 387	23 950
Autres créances	1 636 998		1 636 998	1 455 052
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	374 963		374 963	131 955
Charges constatées d'avance (3)	441 359		441 359	468 963
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 303 726		3 303 726	2 821 858
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 312 473	3 056 804	7 255 668	7 157 788
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			2 369	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 521 412	-4 209 358
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	44 329	-312 054
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-4 437 083	-4 481 412
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 650 333	5 224 790
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 159 396	2 623 425
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 279 847	3 281 350
Dettes fiscales et sociales	482 274	437 244
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 848	29 928
Autres dettes	86 054	42 463
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	11 692 751	11 639 200
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 255 668	7 157 788
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 863 526	3 326 382
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 829 225	8 312 817
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 302 905	1 440 455
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	22 392 394	18 182 022
Production vendue (biens)	954 793	850 277
Production vendue (services)	654 175	640 615
Chiffre d'affaires net	24 001 362	19 672 915
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 157	14 274
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	99 340	176 878
Autres produits	11 825	12 932
Total I	24 114 683	19 876 999
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	18 079 747	14 729 730
Variations de stock	-88 580	-34 705
Achats de matières premières et autres approvisionnements	83 232	36 291
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 601 797	3 283 018
Impôts, taxes et versements assimilés	139 349	112 864
Salaires et traitements	1 382 421	1 254 235
Charges sociales	402 442	423 694
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	403 496	401 333
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	18 577	4 198
Total II	24 022 480	20 210 658
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	92 203	-333 659
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		16 374
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	90	119
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	90	119
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	134 222	164 679
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	134 222	164 679
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-134 132	-164 561
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-41 929	-481 846

Compte de résultat (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	63 256	136 610
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	63 256	136 610
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 772	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	10 772	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	52 484	136 610
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-33 774	-33 181
Total des produits (I+III+V+VII)	24 178 029	20 030 102
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 133 700	20 342 157
BENEFICE OU PERTE	44 329	-312 054
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	8 256	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	24 390	34 337

Annexe

Règles et méthodes comptables

SAS PARIS XIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 7 255 668 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 44 329 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an à 3 ans
- * Agencements des constructions : 18 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 12 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,62 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : Table INSEE TG 05

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	74 848			74 848
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	101 791			101 791
Immobilisations incorporelles	176 638			176 638
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 947 214			4 947 214
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	863 813			863 813
- Installations générales, agencements aménagements divers	747 970	7 340		755 310
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 326			100 326
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 659 324	7 340		6 666 664
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	143 245	14 544		157 789
- Prêts et autres immobilisations financières	10 032		2 377	7 655
Immobilisations financières	153 277	14 544	2 377	165 444
ACTIF IMMOBILISE	6 989 239	21 884	2 377	7 008 746

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 340	14 544	21 884
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		7 340	14 544	21 884
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 377	2 377
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 377	2 377

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	74 848			74 848
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	98 060	1 000		99 060
Immobilisations incorporelles	172 908	1 000		173 908
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	1 615 373	271 927		1 887 300
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	503 183	71 756		574 939
- Installations générales, agencements aménagement divers	281 850	51 178		333 028
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	79 996	7 634		87 631
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 480 401	402 496		2 882 897
ACTIF IMMOBILISE	2 653 309	403 496		3 056 804

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 121 400 EUR et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 655	2 369	5 286
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 387	35 387	
Autres	1 636 998	1 636 998	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	441 359	441 359	
Total	2 121 400	2 116 114	5 286
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 377		

Produits à recevoir

	Montant
Aar - participations services	475 014
Aar - ristournes	551 738
Aar - achats marchandises	1 925
Divers - produits à recevoir	55 127
Total	1 083 804

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 EUR décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 EUR.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 692 751 EUR et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 302 905	1 302 905		
- à plus de 1 an à l'origine	3 347 428	483 902	1 684 893	1 178 634
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 279 847	4 279 847		
Dettes fiscales et sociales	482 274	482 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 848	34 848		
Autres dettes (**)	2 245 449	2 245 449		
Produits constatés d'avance				
Total	11 692 751	8 829 225	1 684 893	1 178 634
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	439 206			
(**) Dont envers les associés	2 159 396			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 344 173	3 344 173	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	3 344 173	3 344 173	

Charges à payer

	Montant
Fnp - achats marchandises	76 975
Fnp - frais généraux	328 812
Intérêts courus / emprunts	3 256
Intérêts bancaires à payer	23 804
Intérêts à payer sur compte courant	58 727
Provision cp	107 626
Provision rtt	6 605
Provision 13ème mois	20 378
Provision charges sociales / cp	28 827
Charges sociales s/ prov rtt	2 651
Charges sociales à payer	24 352
Cap - taxe apprentissage	2 456
Cap - formation continue	17 933
Cap - effort construction	7 312
Cap - agefiph	7 342
Provision charges sociales 13ème	6 929
Etat - charges à payer	92 106
Avoirs à établir clients	2 449
Porte monnaie leclerc	44 159
Clients coinstar	1 555
Total	864 254

Autres informations

 Notes sur le bilan

Effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce se montent à 454 303 EUR et se répartissent comme suit :

- Fournisseurs : 454 303 EUR

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca - frais généraux	441 359		
Total	441 359		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2023
Ventes de marchandises	22 392 394
Production vendue - marchandises	954 793
Production vendue - services	654 175
TOTAL	24 001 362

Répartition par marché géographique

	31/03/2023
En France	24 001 362
TOTAL	24 001 362

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 24 390 EUR

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2017, la société SAS PARIS XIX est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION, 38 rue D'Alsace 92300 LEVALLOIS PERRET.

Ce périmètre regroupe les sociétés LEVALLOIS DISTRIBUTION (société mère), LEVEIFFEL, LEVADIS VOYAGES, IONA DRIVE, BRICLOMAR, LEVALLOIS EXPLOITATION et PARIS XIX.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt sur les sociétés est calculée sur le résultat propre comme en l'absence d'intégration.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 58 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	48	
Ouvriers		
Total	58	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : LEVALLOIS DISTRIBUTION

Forme : SAS

SIREN : 50002800600046

Au capital de : 40 000 euros

Adresse du siège social :

38 rue d'Alsace

92300 LEVALLOIS PERRET

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	35 601
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	35 601
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 35 601 EUR

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.